

Commune de Collonges

Rue Ste-Anne 5

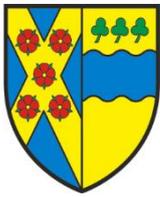
1903 Collonges

2024



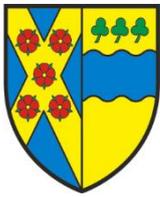
## Demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.00 pour la réhabilitation du canal de Collonges

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024



## Table des matières

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE</b>	<b>2</b>
1.1	Contexte	2
1.2	Bases légales	2
<b>2</b>	<b>ÉTAT ACTUEL DU CANAL</b>	<b>2</b>
2.1	Description	2
2.2	Débits de crues	3
<b>3</b>	<b>PROBLÉMATIQUES MAJEURES</b>	<b>5</b>
3.1	Refoulement du Rhône	5
3.2	Bassin versant	5
3.3	Faiblesse structurelle	5
3.4	Surface d'assolement	5
<b>4</b>	<b>PROPOSITIONS DE RÉHABILITATION</b>	<b>5</b>
4.1	Conservation du tracé actuel	6
4.1.1	Variante 1 - Conservation du tracé actuel	6
4.2	Déviation du canal	6
4.2.1	Variante 2A - Déviation du tracé actuel sur une zone à bâtir	6
4.2.2	Variante 2B - Déviation du tracé actuel en bordure de zone à bâtir	7
4.3	Modification du tracé actuel	8
4.3.1	Variante 3A - Déplacement de l'embouchure du canal plus à l'amont	8
4.3.2	Variante 3B - Contournement marqué de la zone du village de Collonges	9
4.3.3	Variante 3C - Contournement du village de Collonges le long de la digue du Rhône	10
4.4	Coûts des variantes	11
<b>5</b>	<b>PROCESSUS</b>	<b>12</b>
<b>6</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>12</b>
<b>7</b>	<b>REFERENCES</b>	<b>12</b>
<b>8</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>13</b>
8.1	ANNEXE 1	13



# RÉHABILITATION DU CANAL DE COLLONGES

Le canal Dorénaz-Collonges joue un rôle important dans la gestion hydraulique et l'aménagement du territoire de la commune de Collonges. Toutefois, son infrastructure vieillissante, combinée à des risques accrus d'inondation liés au Rhône, nécessite une réhabilitation majeure. Ce projet, mené par un groupement d'ingénieurs (Moret & Associés, F.-X. Marquis, et Joël Bochatay), répond aux objectifs suivants :

- Sécurisation hydraulique : prévenir les débordements causés par les crues du Rhône ou des affluents locaux.
- Modernisation des infrastructures : remédier aux faiblesses structurelles constatées lors d'inspections.
- Conformité légale : répondre aux exigences cantonales et fédérales en matière d'aménagement et de revitalisation des cours d'eau.
- Coordination régionale : intégrer les travaux avec les projets de correction du Rhône et du barrage de Lavey.

Pour des raisons de commodités de rédaction et de lecture, les termes relatifs aux fonctions sont rédigés au masculin, mais s'appliquent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

## 1 PREAMBULE

### 1.1 Contexte

Dans le cadre du renouvellement de ses infrastructures souterraines la commune de Collonges a mandaté le groupement de bureaux Moret & Associés, F.-X. Marquis et Joël Bochatay pour l'étude du projet de la réfection des routes de Revasson et Prougne Levant. Cette étude a révélé le mauvais état de la partie enterrée du canal Dorénaz-Collonges dans la traversée du village de Collonges ; en 2020, une inspection télévisée du canal couvert permettait de constater l'état préoccupant de l'installation. Dans un premier temps, un curage permettait d'éviter l'obstruction de la canalisation. Dans un second temps, la réflexion autour de la nécessité de renouveler le tronçon couvert s'est élargie en tenant compte des risques de débordements du canal. Mais l'inspection vidéo a mis en évidence la nécessité de réaliser rapidement des travaux.

### 1.2 Bases légales

Le canal Dorénaz-Collonges étant inventorié comme cours d'eau dans le réseau hydrographique cantonal, sa réhabilitation répond aux normes suivantes :

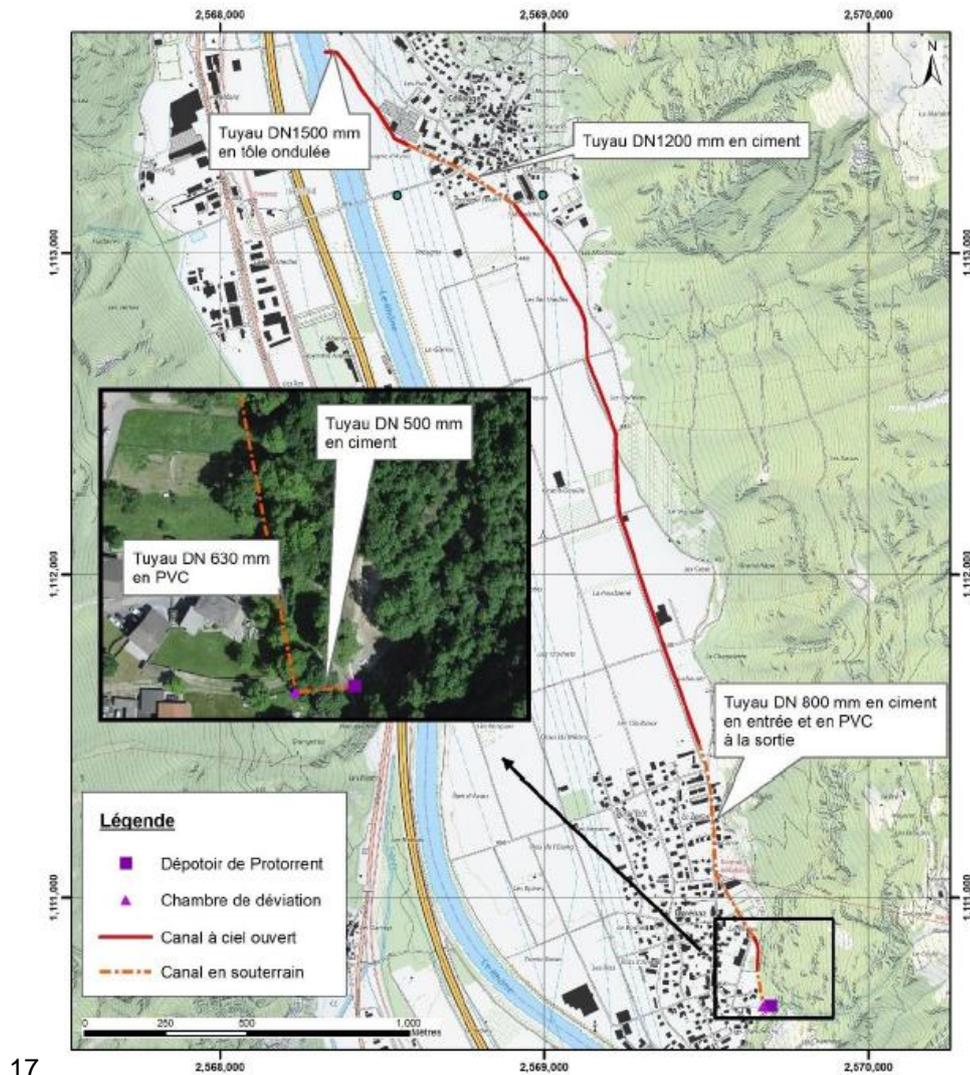
- Loi cantonale sur la protection des eaux (LcEaux – RS 814.3)
- Loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE – RS 721.1)
- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux – RS 814.20))
- Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux – RS 814.201)
- Inventaire des eaux publiques superficielles (IcEPS – Inventaire cartographique)
- Espace réservé aux Eaux (ERE)
- Planification cantonale des revitalisations
- Plan d'aménagement de la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône (PA-R3)

## 2 ÉTAT ACTUEL DU CANAL

### 2.1 Description

Historiquement, le canal prenait sa source au droit du dépotoir de Protorrent, exutoire du torrent d'Alesse. Mais, depuis la déviation de ce dernier (2021) dans son ancien lit en aval, le canal Dorénaz-Collonges n'est plus alimenté par ce torrent.

Au droit du dépotoir de Protorrent, le canal est placé sous tuyau sur une distance d'environ 140 m, avant de traverser une zone sourcière, à ciel ouvert, sur 130 m, laquelle alimente le canal. Puis, un second tronçon couvert de 630 m le mène à l'air libre, au nord du village de Dorénaz, d'où il se dirige, sur une distance de 1'800 m, jusqu'à Collonges qu'il traverse, à couvert, sur une distance de 380 m. Enfin, il se retrouve à ciel ouvert, en aval du village, sur 370 m et passe sous la route, par un tuyau, avant de rejoindre le Rhône.



17

Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Doréaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.4.

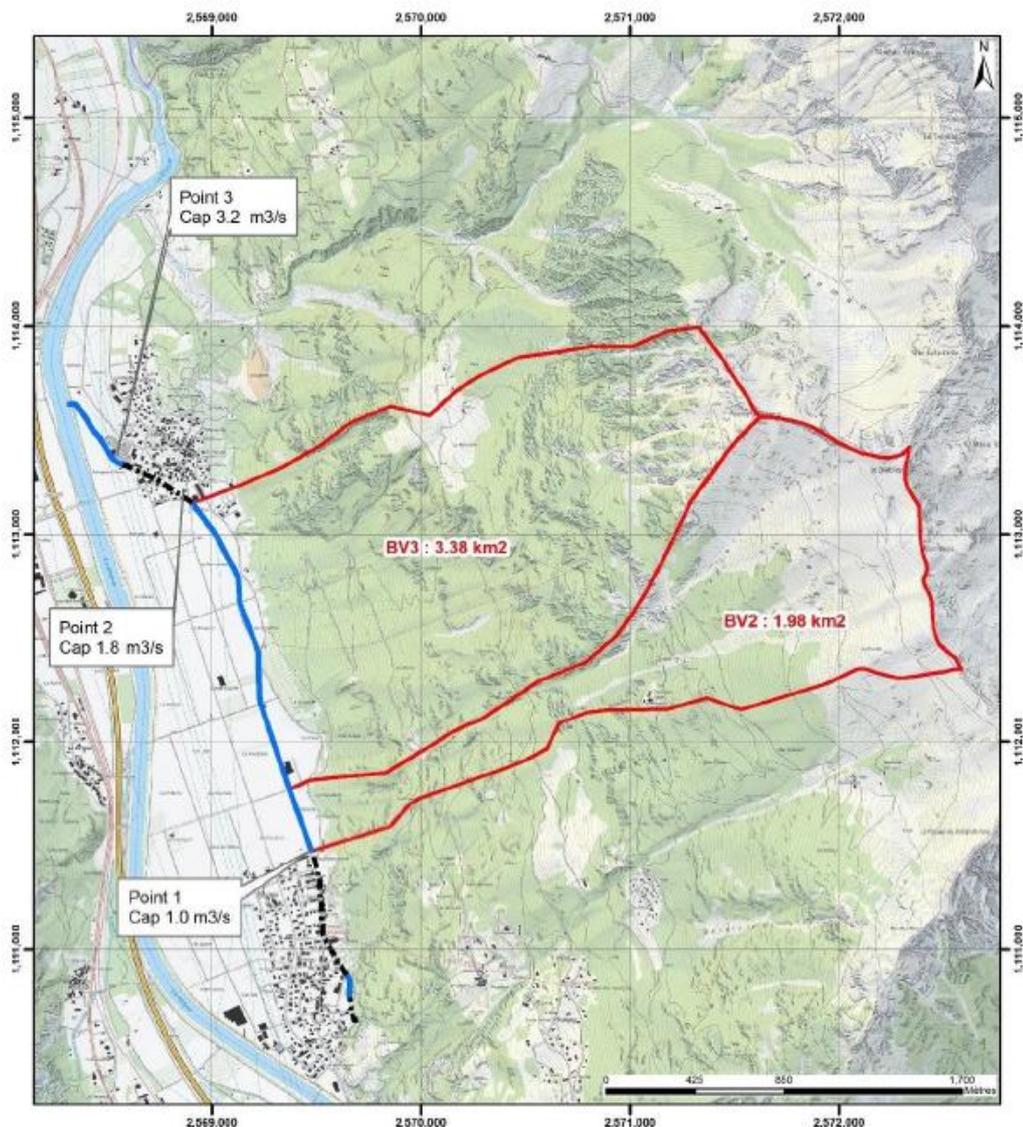
Sur la base des données fournies par deux piézomètres, les auteurs du rapport d'avant-projet ont pu établir que les apports hydrologiques proviennent de plusieurs sources :

- La nappe phréatique dont le comportement est fortement influencé par le Rhône, notamment au niveau du village.
- Les eaux claires des zones bâties de Doréaz et Collonges.
- Les infiltrations des versants, dont la zone sourcière de Doréaz.

## 2.2 Débits de crues

Dans leur rapport, les ingénieurs citent deux études des débits de crue du canal effectuées en 2009 et 2012. Ces dernières calculaient des débits de pointe suivants :

- Crue quinquennale (HQ5 ans) : 5 - 12 m<sup>3</sup>/s
- Crue trentennale (HQ30 ans) : 19 m<sup>3</sup>/s
- Crue centennale (HQ100 ans) : 29 - 33 m<sup>3</sup>/s



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.18.

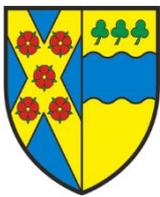
Mais, en raison notamment des travaux de déviation du torrent d'Alesse, le Service des dangers naturels (SDANA) a demandé une réévaluation de ces débits de crue. Les résultats obtenus par les auteurs du rapport présentent les chiffres suivants :

- Crue trentennale (HQ30 ans) 1.1 – 1.8 m<sup>3</sup>/s
- Crue centennale (HQ100 ans) 1.6 – 2.3 m<sup>3</sup>/s
- Crue tricentennale (HQ300 ans) 6.4 – 7.1 m<sup>3</sup>/s
- Crue extrême (HQext) 7.7 – 8.4 m<sup>3</sup>/s

Les mesures effectuées ont également signalé que les capacités du canal sont les suivantes (cf figure ci-dessus):

- Point 1 1.0 m<sup>3</sup>/s
- Point 2 1.8 m<sup>3</sup>/s
- Point 3 3.2 m<sup>3</sup>/s

Ce sont principalement les mises sous terre et les capacités hydrauliques des canalisations qui limitent ces débits.



### 3 PROBLÉMATIQUES MAJEURES

#### 3.1 Refoulement du Rhône

En cas de forte crue du Rhône, l'écoulement dans le canal est interrompu, voire inversé dans certaines parties du village, les réseaux d'évacuation des eaux deviennent ainsi des moyens de propagation des crues. Cette problématique est liée à la présence du barrage de Lavey. En situation de crue, alors que les vannes du barrage sont ouvertes, la ligne d'eau du Rhône est influencée par les dépôts charriés dans le lit qui s'accumulent progressivement à l'amont de la retenue.

Dans ce contexte, les projets Lavey+ et Rhône 3 (PA-R3) devraient contribuer à améliorer la situation sécuritaire de la plaine en rive droite du Rhône. Néanmoins, dans le présent document, nous n'insistons pas sur ces deux dossiers dont la réalisation ne sera pas immédiate.

Toutefois, dans l'attente de la mise en œuvre des mesures Lavey+ et R3, la commune de Collonges a pris des mesures constructives et organisationnelles pour protéger le village. En effet, en 2020, l'exutoire du canal dans le Rhône a été équipé d'une vanne écluse qui se ferme à partir d'un certain niveau d'eau. Cette mesure est accompagnée par un système de pompage mobile qui doit permettre d'évacuer l'eau du canal par-dessus la digue du Rhône.

#### 3.2 Bassin versant

La provenance d'un évènement intense sur le bassin versant drainé par le canal représente un second élément, susceptible de causer des dysfonctionnements hydrauliques du canal.

#### 3.3 Faiblesse structurelle

La qualité structurelle du collecteur représente une source d'inquiétude, mise en exergue par les nombreuses fissures présentes dans l'ouvrage.

Au niveau sécuritaire, un affaissement possible de la route constitue le principal risque pour les usagers. Un tel cas de figure ne manquerait pas d'entraîner des débordements du canal. Face à ce problème, le bureau Moret & Associés recommande la mise en œuvre de mesure à court terme afin d'assurer la stabilité du collecteur.

#### 3.4 Surface d'assollement

Dans leur rapport, les ingénieurs consacrent un chapitre aux surfaces d'assollement (SDA). Ce terme fixe, notamment, la surface totale minimale d'assollement à garantir afin d'assurer au pays une base d'approvisionnement suffisante, comme l'exige le plan alimentaire de la Suisse dans l'hypothèse d'une perturbation du ravitaillement. L'ensemble de ces surfaces a été défini et réparti entre les cantons.

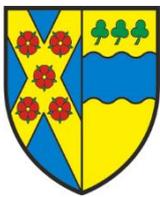
La réglementation en place exige que, pour tout empiètement sur des SDA par un projet, une compensation soit mise en place par des surfaces répondant à certains critères de qualités sur le plan communal, intercommunal ou cantonal.

A Collonges, une grande partie de la zone agricole de plaine est classée en SDA. Par conséquent, tout projet, en lien avec le canal, qui empiètera sur les SDA devra faire l'objet de mesures compensatoires.

### 4 PROPOSITIONS DE RÉHABILITATION

Après avoir développé ce qui précède, les auteurs du rapport proposent trois familles de variantes de tracé :

- Conservation du tracé actuel
- Déviation du canal
- Modification du tracé actuel



## 4.1 Conservation du tracé actuel

### 4.1.1 Variante 1 - Conservation du tracé actuel

La première variante conserve le même tracé que le canal actuel et vise la réhabilitation de la traversée enterrée. Afin de compenser cette dernière et se conformer à la loi sur l'aménagement des cours d'eau, une revitalisation du canal pourrait être projetée à l'amont du village ainsi que sur le tronçon aval jusqu'à l'embouchure du Rhône.



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénoz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.39.

Dans ce scénario, le collecteur actuel serait remplacé par un collecteur de diamètre équivalent, ce qui n'améliorerait pas la capacité actuelle du canal (1.8 m<sup>3</sup>/s).

Dans le contexte de la planification cantonale de revitalisation des eaux, la variante 1 ne permet pas une remise à ciel ouvert de la traversée enterrée du village. Des améliorations ponctuelles comme des puits de lumière ou des tronçons à ciel ouvert peuvent être développées dans le projet d'ouvrage. Afin d'atteindre les objectifs du canton, des tronçons pourraient être revitalisés à l'amont ou à l'aval de la traversée du village en diversifiant le lit et les berges du canal, ajoutant de l'ombrage et en créant des élargissements locaux.

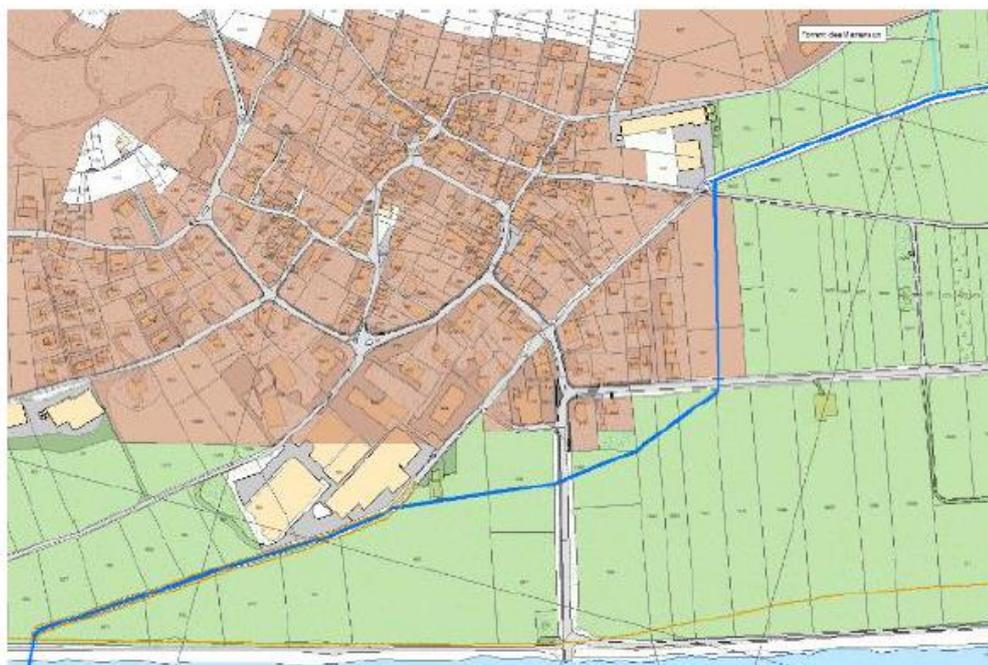
La variante 1 n'affecte pas les SDA. Seules les revitalisations empièteront sur ces surfaces mais leur emprise est négligeable.

## 4.2 Déviation du canal

### 4.2.1 Variante 2A - Déviation du tracé actuel sur une zone à bâtir

Cette variante propose une déviation du canal à l'entrée du village, en amont de la mise sous terre. Son tracé emprunterait les parcelles communales n°1059 et 1061 ce qui permettrait le développement de projets d'aménagement. Le canal poursuivrait son cours vers le sud-ouest en évitant les parcelles privées bâties avant de rejoindre en ligne droite le canal actuel.

Cette variante pourrait entrer en conflit avec une utilisation communale de ces terrains situés en zone à bâtir. En revanche, elle offre une alternative n'ayant qu'un faible impact sur les SDA. Le canal couvert ne tiendrait, ainsi, qu'un rôle d'évacuateur d'eaux claires et pourrait être redimensionné. Toutefois, il s'agirait de prévoir deux nouveaux franchissements de la route cantonale RC 103.



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.39.

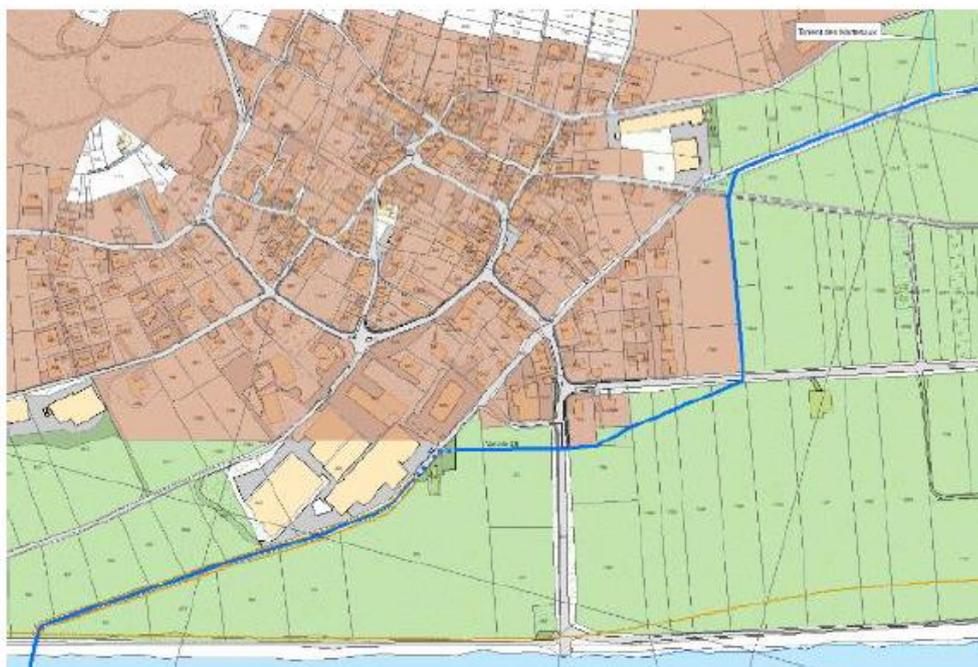
Ce scénario offre la possibilité d'améliorer sensiblement la capacité hydraulique du canal sur son tronçon aval et d'assurer, ainsi, le transit d'une crue centennale sur ces tronçons, sans débordement.

Dans le contexte de la planification cantonale de revitalisation des eaux, cette variante permet de remplir l'objectif de rétablissement d'une connexion à ciel ouvert au niveau du village. En empruntant la zone à bâtir communale, la variante 2A aura des contraintes liées à l'implantation de bâtiments et l'aménagement de la zone habitée.

La variante 2A permet de réduire l'impact sur les surfaces agricoles en utilisant une surface à bâtir. La surface de SDA impactée est de 3'509 m<sup>2</sup>.

#### 4.2.2 Variante 2B - Déviation du tracé actuel en bordure de zone à bâtir

La déviation du tracé actuel du canal intervient légèrement plus à l'amont que la variante 2A. Cela permet d'éviter un changement brusque de direction. Afin de préserver la zone à bâtir, le tracé du canal est placé en limite de parcelle. Ce tracé longe les parcelles et rejoint le canal actuel sous le parking devant Mottiez fleurs, nécessitant la création de deux ouvrages de franchissement au niveau de la route cantonale. Cette variante ressemble fortement à la précédente, mais préserve la zone à bâtir, au détriment des SDA.



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.40.

Ce scénario offre la possibilité d'améliorer sensiblement la capacité hydraulique du canal sur son tronçon aval et d'assurer, ainsi, le transit d'une crue centennale sur ces tronçons, sans débordement.

Dans le contexte de la planification cantonale de revitalisation des eaux, cette variante permet de remplir l'objectif de rétablissement d'une connexion à ciel ouvert au niveau du village. Ce sont ensuite essentiellement des contraintes agricoles qui conditionnent la facilité à atteindre les objectifs de la mesure de renaturation.

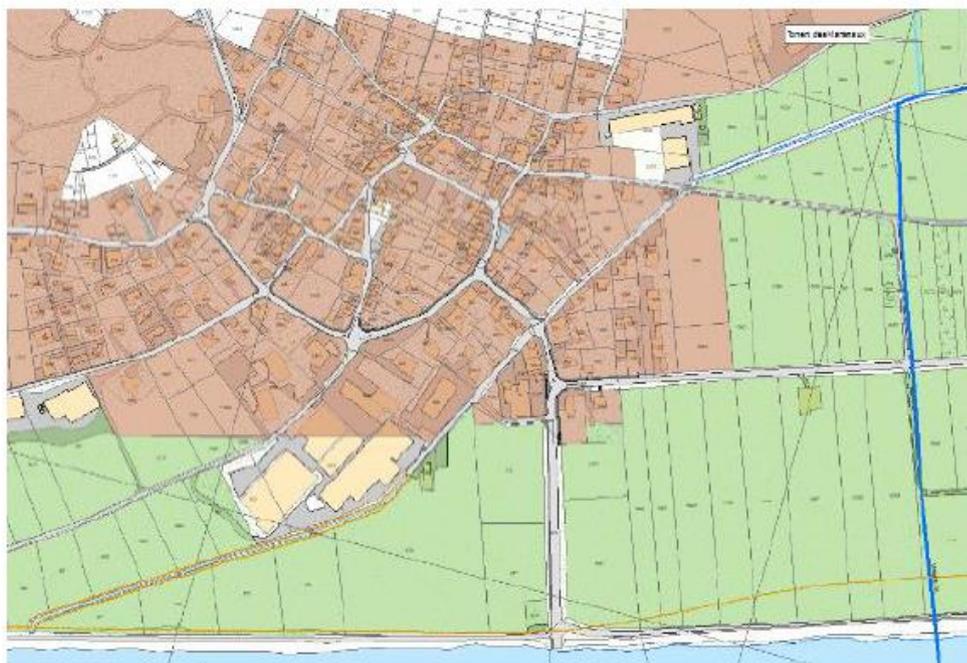
La variante 2B est plus directe à l'aval de la zone bâtie, mais sa situation à cheval entre la zone à bâtir et les SDA entraîne une utilisation de surfaces supplémentaires en rive gauche et impacte une surface de 4'131 m<sup>2</sup>.

#### 4.3 Modification du tracé actuel

##### 4.3.1 Variante 3A - Déplacement de l'embouchure du canal plus à l'amont

Cette variante évite l'empiètement du canal sur la zone à bâtir. Consécutivement à cet état, elle touche de nombreuses SDA. Ce projet envisage une déviation du canal juste après le torrent des Martenaux, en direction de la route agricole. Il longe ensuite cette dernière et continue tout droit jusqu'au Rhône où il se déverse.

A la confluence avec le Rhône, un nouvel ouvrage d'isolement (vanne écluse) devra être construit. De même, un nouveau collecteur devra être construit, afin d'évacuer les eaux urbaines du village jusqu'à un nouvel exutoire. L'infiltration des eaux pluviales sera certainement privilégiée. En outre, cette variante nécessite la création de plusieurs ouvrages de franchissement de routes communale et cantonale.



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.41.

Le réaménagement complet du canal en aval du torrent des Martenaux sera dimensionné pour permettre le transit d'une crue centennale, sans débordement.

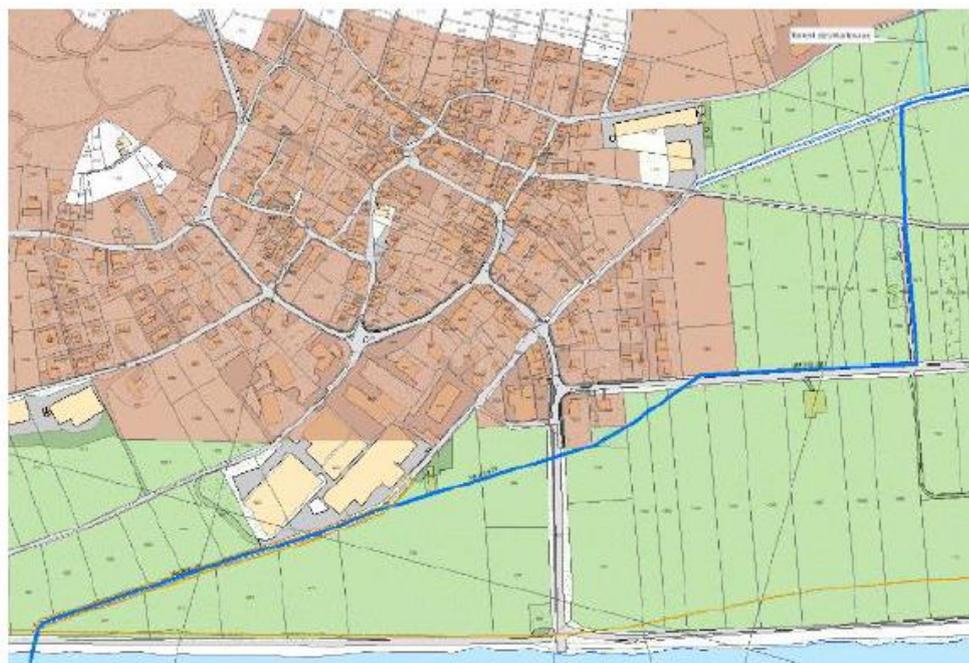
Dans le contexte de la planification cantonale de revitalisation des eaux, cette variante permet de remplir l'objectif de rétablissement d'une connexion à ciel ouvert au niveau du village. Ce sont ensuite essentiellement des contraintes agricoles qui conditionnent la facilité à atteindre les objectifs de la mesure de renaturation.

Cette variante entraîne la modification du tracé du canal à partir du torrent des Martenaux. Par conséquent, le tronçon actuel de la confluence du torrent jusqu'à l'entrée du village peut être remblayé et rendu à l'agriculture. Néanmoins, l'impact de cette variante englobe une surface de SDA de 3'080 m<sup>2</sup>.

#### 4.3.2 Variante 3B - Contournement marqué de la zone du village de Collonges

Cette variante comprend la même déviation initiale que la variante 3A, pour rejoindre l'embouchure actuelle et éviter la construction d'un nouvel ouvrage.

La majorité du tracé se situe sur des SDA. Une revitalisation du canal est prévue sur la partie aval jusqu'au Rhône. Le collecteur actuel pourra être redimensionné pour la récolte des eaux claires et l'exutoire actuel conservé.



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.41.

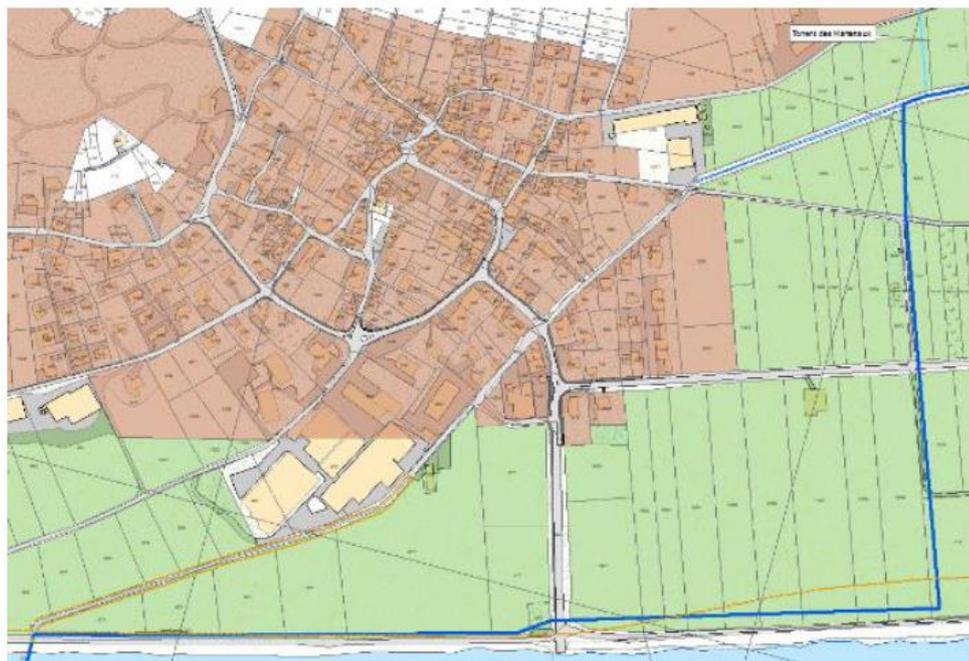
Ce scénario offre la possibilité d'améliorer sensiblement la capacité hydraulique du canal sur son tronçon aval et d'assurer, ainsi, le transit d'une crue centennale sur ces tronçons, sans débordement.

Dans le contexte de la planification cantonale de revitalisation des eaux, cette variante permet de remplir l'objectif de rétablissement d'une connexion à ciel ouvert au niveau du village. Ce sont ensuite essentiellement des contraintes agricoles qui conditionnent la facilité à atteindre les objectifs de la mesure de renaturation.

Cette variante entraîne la modification du tracé du canal à partir du torrent des Martenaux. Par conséquent, le tronçon actuel de la confluence du torrent jusqu'à l'entrée du village peut être remblayé et rendu à l'agriculture. Néanmoins, l'impact de cette variante englobe une surface de SDA de 5'610 m<sup>2</sup>.

#### 4.3.3 Variante 3C - Contournement du village de Collonges le long de la digue du Rhône

Le tracé, identique à la variante 3A jusqu'à la berge droite du Rhône, longe la route jusqu'à l'exutoire actuel. Cette variante permet de contourner le village de Collonges en se raccordant à l'embouchure actuelle. Le canal passant le long des berges du Rhône pourra être doté d'aménagements favorables aux écosystèmes limitrophes et de zones de détente pour les habitants. Néanmoins, ce projet prévoit le passage du canal à travers des SDA et dans le périmètre du projet Rhône 3.



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.42.

Le réaménagement complet du canal en aval du torrent des Martenaux sera dimensionné pour permettre le transit d'une crue centennale, sans débordement.

Dans le contexte de la planification cantonale de revitalisation des eaux, cette variante permet de remplir l'objectif de rétablissement d'une connexion à ciel ouvert au niveau du village. Ce sont ensuite essentiellement des contraintes agricoles qui conditionnent la facilité à atteindre les objectifs de la mesure de renaturation.

Cette variante entraîne la modification du tracé du canal à partir du torrent des Martenaux. Par conséquent, le tronçon actuel de la confluence du torrent jusqu'à l'entrée du village peut être remblayé et rendu à l'agriculture. Néanmoins, l'impact de cette variante englobe une surface de SDA de 12'210 m<sup>2</sup>.

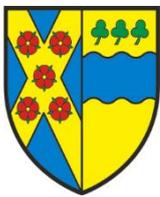
#### 4.4 Coûts des variantes

Une estimation des coûts liés à ces projets a été effectuée par le groupement d'ingénieurs auteurs du rapport d'avant-projet :

	Coût estimatif (CHF)
Variante 1	1'125'000.00
Variante 2A	1'091'000.00
Variante 2B	1'050'000.00
Variante 3A	1'310'000.00
Variante 3B	1'380'000.00
Variante 3C	1'885'000.00

Il est à relever que la variante 1, qui répond aux critères d'urgences de la situation, a fait l'objet d'un devis estimatif plus détaillé, de la part du bureau Moret & Associés. Le montant de ce dernier se chiffre à CHF 1'426'100.00<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cf Annexe 1



## 5 PROCESSUS

En suivant les étapes de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), un projet est découpé en différentes phases, affinant le projet au fur et à mesure de son déroulement.

A ce stade du projet, nous nous trouvons à l'étape d'étude du projet, que constitue l'avant-projet de l'aménagement du canal. Une fois cette étude validée, la phase suivante sera le développement du projet d'ouvrage. Les différentes phases sont présentées à la figure suivante :



Source : Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024, p.49

## 6 CONCLUSION

L'état préoccupant de la conduite enterrée du canal Dorénaz-Collonges, mis en évidence par un groupement d'ingénieurs, nécessite des travaux de réhabilitation rapides afin de prévenir tout risque d'affaissement ou de débordement. Ces travaux sont d'autant plus urgents que l'état actuel des infrastructures met en danger la stabilité hydraulique du canal et des zones environnantes.

L'analyse des variantes fait ressortir les variantes 2A et 2B comme les plus avantageuses notamment du point de vue des coûts et du respect des objectifs de revitalisation. Cependant, du point de vue de l'aménagement du territoire et plus particulièrement des SDA, les mesures de dérivation du canal seront difficiles à réaliser, en raison, notamment, des multiples procédures qui seront nécessaires à leur réalisation. Cela ne manquerait pas de retarder le début de travaux pourtant urgents. En outre, comme l'a rappelé le service cantonal des dangers naturels, « *un écoulement à l'air libre ne peut pas être rétabli ou causerait d'importants préjudices pour l'agriculture ou pour d'autres intérêts prépondérants* ».

En tenant compte de ces éléments, au cours de sa séance du 12 mars 2024, le conseil municipal s'est montré favorable à la variante 1 qui permet d'éviter l'écueil de longues procédures administratives liées aux compensations des SDA et répond, ainsi, à la nécessité urgente de réaliser les travaux sur le collecteur.

Par ailleurs, le service des dangers naturels, plus particulièrement, la section des cours d'eau latéraux a été sollicité pour formuler un préavis sur le rapport d'avant-projet. Dans sa réponse, le service cantonal perçoit également la variante 1 comme étant la plus adaptée à la situation. De plus, elle attend un « *projet de revitalisation ambitieux* » depuis la frontière avec Dorénaz et accepte que le remplacement de la conduite endommagée fasse l'objet d'une mesure anticipée. C'est dans le respect de ces éléments que des subventions cantonales seront attendues tant pour le projet de revitalisation que pour le remplacement du collecteur.

Compte tenu de ces facteurs, le conseil communal se prononce en faveur de la variante 1, laquelle garantit un équilibre entre la maîtrise des coûts, la préservation des surfaces agricoles et la sécurité hydraulique de la commune. C'est pour cette raison qu'il soumet à l'assemblée primaire une demande d'octroi d'un crédit d'engagement de CHF 1'500'000.00 pour la réhabilitation du canal.

## 7 REFERENCES

- Moret & Associés SA, François-Xavier Marquis Sàrl, Joël Bochatay, bureau d'ingénieurs Sàrl, *Canal de Dorénaz-Collonges ; Réhabilitation et variantes d'aménagements ; Rapport d'avant-projet, 2024*



8 ANNEXE

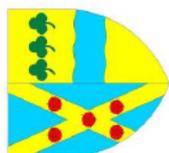
8.1 ANNEXE 1

19.09.2024

MORET ET ASSOCIES

**COMMUNE DE COLLONGES**  
**REFECTION DU CANAL & RESTRUCTURATION DE LA CHAUSSEE**  
**TRAVAUX DE GENIE CIVIL**  
**RECAPITULATIF DES DEVIS ESTIMATIFS**

COMMUNE DE COLLONGES



Désignation des travaux	Variante 1 Remplacement du canal			
Restructuration de la chaussée Tronçon 1 : Prongne Levant	m2	1 200	161.75	194 100.00
Restructuration de la chaussée Tronçon 2 : Revasson	m2	1 000	107.70	107 700.00
Réfection du canal Tronçon 1 : Prongne Levant	m	197	3 012.20	593 400.00
Réfection du canal Tronçon 2 : Revasson	m	178	2 982.60	530 900.00
<b>TOTAL</b>				<b>1 426 100.00</b>